

Délibération 2023 / 06-04
Annule et remplace délibération n°
2023 /02-06

L'an deux mil vingt-trois le jeudi huit juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient absents excusés : M. Arnaud PICOUT (procuration M. Jacques FAURE), Mme France-Noëlle GIMENEZ

Secrétaire de séance : Mr Cédric LECOMTE

* * * * *

SUBVENTION POUR VOYAGES ÉDUCATIFS

Monsieur le Maire :

- **donne** connaissance des courriers adressés par Monsieur le Principal du Collège Jean Picart le Doux de Bourganeuf, sollicitant de la Commune la prise en charge d'une partie des frais engagés par les familles à l'occasion des voyages pédagogiques effectués à :
 - Nîmes du 12 au 15 juin 2023 – 1 élève de Royère concerné
 - Nantes du 12 au 16 juin 2023 – 7 élèves de Royère concernés
 - Vallée de la Dordogne du 21 mai au 26 mai 2023 – 7 élèves de Royère concernés
 - En Normandie du 9 au 13 mai 2023 – 1 élèves de Royère concerné
 - L'Ile d'Oléron du 24 au 28 avril 2023 – 6 élèves de Royère concernés

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) :

- **décide** d'accorder aux familles, pour les voyages pédagogiques, une subvention de 40,00 € par enfant participant domicilié à Royère,
- **précise** que le montant effectivement versé pourra être ajusté à la baisse en cas de non-participation d'un ou plusieurs enfants,
- **précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget, article 65737,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, le 8 juin 2023.

Le Maire,

Raymond RABETEAU

